

Epagny Metz-Tessy rallume les étoiles

de 23h00 à 05h00
à partir du 1er juillet 2022

**Protégeons la
biodiversité**

**Préserveons
notre santé**

**Luttons contre
la pollution
lumineuse**

**Économisons
les ressources
énergétiques**





L'extinction nocturne de l'éclairage public à partir du 1er juillet 2022



Lors de sa séance du 14 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le dispositif de coupure nocturne de l'éclairage public communal et de l'étendre à compter du 1er juillet 2022 aux horaires entre 23h00 et 05h00. Cette décision a été prise suite au bilan dressé depuis la mise en œuvre de l'extinction le 1er avril 2021 (entre 0h00 et 5h00) qui fait apparaître sa compatibilité avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic routier, la protection des biens et des personnes, et ses effets positifs sur la santé et l'environnement dans le cadre de la lutte contre la pollution lumineuse.

Nos objectifs

La santé des habitants



- Diminution des troubles du sommeil et purification de l'air
- Préservation de la santé

La protection de notre environnement



- Protection de la biodiversité
- Respect des rythmes biologiques des espèces végétales
- Diminution de la pollution lumineuse, amélioration de l'observation du ciel nocturne (1/3 de la population ne voit pas la voie lactée)



- Diminution des émissions de carbone et d'autres particules nocives



L'impact énergétique, économique

- Économie des ressources énergétiques et financières



Vos questions... nos réponses



En quoi ces mesures d'extinction ont-elles un impact sur ma santé ?

↳ La lumière entraîne des effets néfastes sur notre organisme et notre santé. Les troubles du sommeil occasionnés par la présence constante d'éclairage entraînent une baisse de production de mélatonine, pourtant vitale au bon fonctionnement de notre organisme. L'éclairage artificiel des villes détruit les molécules qui purifient l'air (présentes la nuit dans l'atmosphère) et les transforme en agents polluants.



En quoi la réduction de l'éclairage public favorise-t-elle la biodiversité ?

↳ Le respect du rythme jour/nuit permet aux espèces de régénérer leur organisme. Les espèces nocturnes sont perturbées par les lumières émises par les hommes, notamment dans leurs déplacements et pour se nourrir.



Cela ne risque t'il pas de renforcer l'insécurité dans la commune ?

↳ Les statistiques nationales démontrent que les cambriolages et les vols ont plutôt lieu la journée, d'autant que les malfaiteurs sont obligés d'utiliser un éclairage individuel qui les rend visibles.



Et la sécurité routière ?

↳ L'éclairage public étant destiné à sécuriser la circulation des piétons, les horaires d'extinction ont été choisis aux heures où la circulation piétonnière est plus faible, voire nulle. Durant certains événements festifs, l'éclairage public sera programmé pour rester allumé.



Est-ce que la commune n'espère pas juste économiser de l'argent ?

↳ L'éclairage public à Epagny Metz-Tessy représente une dépense de 50 000€ par an. L'extinction pourrait en effet permettre une économie de 15 000 à 20 000€, qui pourrait être attribuée à d'autres dépenses communales, en faveur de la sécurité par exemple...

Le patrimoine de la commune en chiffres...



- Nombres de lampadaires : 1 293 unités
- Nombre d'armoires de commande : 65 unités
- Linéaire de câbles : 45 km

- 86 % lampes Sodium Haute Pression (SHP)
- 10 % en LED (environ 120 unités)
- Consommation électrique : 50 000 € HT / an
- Volume d'heures d'éclairage (12 h par nuit) : 4 000 h / an

Pour en savoir +

www.ecologie.gouv.fr/pollution-lumineuse

www.cerema.fr/fr/congres-mondial-nature-uicn-2020/pollution-lumineuse

« C'est seulement dans l'obscurité que vous
pourrez voir les étoiles. »
Martin Luther King

Mairie d'Epagny Metz-Tessy

143 rue de la République 74330 Epagny Metz-Tessy

Tél : 04.50.22.04.71 - mairie@epagnymetztesy.fr

www.epagnymetztesy.fr

